atip
AGENCE TERRITORIALE INGÉNIERIE PUBLIQUE

CATALOGUE DE

FORMATIONS

2025

WWW.ATIP67.FR
03 88 76 67 03

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
Hôtel de la CeA - Place du Quartier Blanc - 67964 Strasbourg Cedex 9

ALSACE Collectivité européenne | atip AGENCE TERRITORIALE INGÉNIERIE PUBLIQUE

ÉDITO

UNE OFFRE DE FORMATION POUR LES ÉLUS LOCAUX ET LES AGENTS DES COLLECTIVITÉS

Dans un monde en constante évolution, les élus locaux et leurs équipes sont aux avant-postes des défis et des opportunités qui façonnent nos territoires. Les enjeux liés à l'aménagement et à l'urbanisme sont plus que jamais cruciaux : qualité et densification urbaine, transition écologique, préservation de la biodiversité, gestion des risques, autonomie alimentaire et énergétique sont autant de thèmes qui nécessitent une approche innovante et réfléchie.
Pour y faire face, répondre aux préoccupations des citoyens, agir de manière éclairée et faciliter la prise de décision, il est essentiel que les élus et les agents territoriaux bénéficient de formations de qualité et adaptées à leurs besoins.

Depuis huit ans, près de 600 élus et agents des collectivités ont bénéficié de formations conçues et dispensées par l'ATIP en partenariat avec l'Association des Maires du Bas-Rhin.
En 2024, l'ATIP a obtenu la **certification Qualiopi** pour ses actions de formation. Une belle récompense pour l'ensemble de ses équipes, qui vient saluer la qualité de cette mission emblématique. Ce processus de certification répond à la volonté de l'ATIP d'améliorer en continu ses formations et à son exigence de qualité.

Pour concevoir et animer ses formations, l'ATIP s'appuie sur l'expertise et les savoir-faire de ses formateurs, sur les retours d'expériences locaux tirés de ses missions d'accompagnement, mais aussi des liens partenariaux privilégiés noués avec les acteurs du territoire : Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), associations d'élus, services déconcentrés de l'État, universités, juridictions, chambres consulaires, ordres professionnels, bureaux d'études, etc.

LE CATALOGUE DE FORMATIONS DE L'ATIP EST CONSTRUIT AUTOUR DE TROIS VOLETS :

- **Des formations « socles »** sur les fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement ainsi que le contentieux de l'urbanisme.

- **Un cycle de formations « Vers de nouveaux modèles d'aménagement et de programmation urbaine »**, conçu avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), pour répondre aux défis climatiques et d'intégration des enjeux environnementaux, aux problématiques de maîtrise de la consommation foncière mais aussi d'ambition de qualité dans les projets de territoire et d'aménagement.

- **Des formations sur mesure** élaborées, à la demande de groupes d'élus, conseils municipaux et communautaires, agents de collectivités autour de problématiques spécifiques, pour des élus qui souhaitent travailler ensemble sur des sujets communs.

Je crois profondément que le rôle des élus locaux est essentiel pour bâtir et adapter nos villages et nos villes mais aussi pour aménager des territoires durables, résilients, répondant aux besoins de tous. La vocation de l'ATIP est de mutualiser les savoirs, les compétences et les expériences locales mais aussi de fédérer les acteurs pour développer une culture partagée. En vous formant avec ses équipes et partenaires, vous pourrez non seulement enrichir vos compétences, mais aussi renforcer l'impact de vos décisions sur le quotidien des habitants.

Isabelle DOLLINGER, *Présidente*

Actions de formation
Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOMMAIRE

- FORMATIONS SOCLES

— DOCUMENTS D'URBANISME : NOTIONS FONDAMENTALES P.7

— ÉLABORER ET FAIRE ÉVOLUER UN PLU(I) P.8

— LA CONFORMITÉ ET LE CONTRÔLE EN ADS P.9

— LE CONTENTIEUX DE L'URBANISME P.10

- CYCLE : VERS DE NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION URBAINE

— OBJECTIF ZAN : PISTES DE MISE EN ŒUVRE P.12

— STRATÉGIE FONCIÈRE ET ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE P.13

— L'HABITAT : COMPRENDRE LES ENJEUX ET DISPOSITIFS POUR MIEUX AGIR LOCALEMENT P.14

- FORMATIONS SUR MESURE LIÉES À L'AMÉNAGEMENT ET À L'URBANISME P.15

- INFORMATIONS PRATIQUES

— RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS, FINANCEMENTS, DURÉES ET TARIFS P.16

— OBJECTIFS, PROGRAMME ET COMPÉTENCES, PRÉREQUIS, FORMATEURS, CERTIFICAT ET AGRÉMENT P.17

— MÉTHODES ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION, QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION, ATTESTATION P.18

— MODALITÉS, ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP P.19

FORMATIONS SOCLES

DOCUMENTS D'URBANISME : NOTIONS FONDAMENTALES

Connaître et comprendre les principaux documents d'urbanisme, leur composition, leur portée et le cadre de leur élaboration.

ÉLABORER ET FAIRE ÉVOLUER UN PLU(I)

Connaître et savoir mobiliser les procédures d'élaboration et d'évolution des plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux.

LA CONFORMITÉ ET LE CONTRÔLE EN ADS

Connaître, savoir mobiliser et mettre en œuvre les procédures de conformité et de contrôle dans le cadre de la police de l'urbanisme (application du droit des sols/ADS).

LE CONTENTIEUX DE L'URBANISME

Identifier et prévenir les risques juridiques et contentieux pour les documents d'urbanisme et l'exercice de la police de l'urbanisme (ADS) dans un contexte juridique complexe en constante évolution.

DOCUMENTS D'URBANISME : NOTIONS FONDAMENTALES

CIBLES

Les élus et agents en charge des questions d'urbanisme, d'aménagement, et d'environnement.

DATES & LIEUX

• **12 juin** *Strasbourg*

HORAIRES

• **09h00 — 18h00**

TARIFS

300 € la journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu.
*- **voir page 20***

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre les principaux documents d'urbanisme, leur composition, leur portée et le cadre de leur élaboration.

CONTENUS

- Rappels sur le règlement national d'urbanisme (RNU).
- Les différents documents d'urbanisme - des outils pour les projets de territoire : les cartes communales, les plans locaux d'urbanisme communaux (PLU) ou intercommunaux (PLUi), les schémas de cohérence territoriale (SCOT) :
  Leur rôle, leur composition
  Leur élaboration
  Quels sont leur portée, leurs effets ?
- L'état des lieux : couverture du territoire par les cartes communales, les PLU(i) et les SCOT.
- Le cadre dans lequel ces documents s'inscrivent : la loi Climat et Résilience et le ZAN, la loi Montagne, les différents documents cadres et de planification (SRADDET, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, etc.), les servitudes d'utilité publique, la hiérarchie des normes.
- Atelier pratique : prise en main d'un PLU - quelle pièce lire pour quelle information ?

COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender la hiérarchie des normes et les rapports de validité réciproques entre les documents cadres, d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique.
- Savoir mener une première analyse de la faisabilité d'un projet au regard du PLU.

FORMATRICES

Isabelle WERCKMANN

Responsable ressources et métiers à l'ATIP, juriste spécialisée en urbanisme et aménagement

Séverine KLUMB

Référente urbanisme à l'ATIP, experte en documents de planification, architecte DPLG, ingénieure en urbanisme

DOCUMENTS D'URBANISME :
ÉLABORER & FAIRE ÉVOLUER UN PLU(I)
PLAN LOCAL D'URBANISME (INTERCOMMUNAL)

CIBLES
Les élus et agents en charge des questions d'urbanisme, d'aménagement, et d'environnement.

DATES & LIEUX
• **20 novembre** *Strasbourg*

HORAIRES
• **09h00— 18h00**

TARIFS
300 € la journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu.
*- **voir page 20***

OBJECTIFS

- Connaître et savoir mobiliser les procédures d'élaboration et d'évolution des plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux.

CONTENUS

- Rappels sur le contenu d'un PLU(i).
- Élaborer un PLU(i) : les principales étapes, le déroulement de la procédure, les spécificités des plans locaux d'urbanisme intercommunaux.
- Faire évoluer un PLU(i) : le panel des procédures mobilisables (révision « allégée », modification, modification simplifiée, déclaration de projet, etc.), les critères de choix, leur déroulement.
- La mise en compatibilité du PLU(i) avec la loi Climat et Résilience, le ZAN et les documents cadres.
- Atelier pratique, retours d'expériences.

COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender la procédure d'élaboration d'un PLU(i) et savoir la planifier.
- Identifier les procédures d'évolution des PLU(i) à mettre en œuvre en fonction des objectifs poursuivis.

FORMATRICES

Isabelle WERCKMANN

Responsable ressources et métiers à l'ATIP, juriste spécialisée en urbanisme et aménagement

Séverine KLUMB

Référente urbanisme à l'ATIP, experte en documents de planification, architecte DPLG, ingénieure en urbanisme

LA CONFORMITÉ ET LE CONTRÔLE EN ADS

CIBLES

Le Maire et les adjoints des communes (délégation ADS) / Agent communal (assermenté ou non) / Tout élu et agent intéressé.

Cette formation est en lien avec la formation sur le contentieux de l'urbanisme.

DATES & LIEUX

• 26 septembre

Truchtersheim

HORAIRES

• 08h30 — 12h30

TARIFS

150 € la 1/2 journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu.
- voir page 20

OBJECTIFS

- Connaître, savoir mobiliser et mettre en œuvre les procédures de conformité et de contrôle dans le cadre de l'application du droit des sols (ADS).
- Intervenir efficacement afin d'assurer le respect des règles d'urbanisme sur son territoire.

CONTENUS

- Le contrôle de conformité d'une construction suite à dépôt de la DAACT* : contexte réglementaire, réception de la demande, préparation, procédure et suites de l'opération de récolement.
- La constatation des infractions au Code de l'urbanisme : contexte réglementaire, initiative du contrôle, visite de contrôle et suites à donner.
- Éléments pédagogiques : analyse de cas, outils ; comment établir un procès-verbal d'infraction, un arrêté interruptif de travaux (AIT), une mise en demeure.

* DAACT : Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux

Cette formation peut être combinée avec celle portant sur le contentieux de l'urbanisme.

COMPÉTENCES VISÉES

- Mobiliser à bon escient les pouvoirs de police du maire.
- Mettre en œuvre les procédures de conformité et de contrôle en ADS.

FORMATEUR

Cédric WILT

Référent ADS Conformité Contrôle à l'ATIP, spécialisé en ADS

LE CONTENTIEUX DE L'URBANISME

CIBLES

Les élus et agents en charge des questions d'urbanisme, d'aménagement, et d'environnement.

DATES & LIEUX

• **2 juin** *Benfeld*

HORAIRES

• **09h00 — 18h00**

TARIFS

300 € la journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu.
*- **voir page 20***

OBJECTIFS

Dans un cadre juridique de l'urbanisme en constante évolution les objectifs de la formation visent à :

- Identifier et prévenir les risques juridiques et contentieux.
- Appréhender les différents types de contentieux en urbanisme tant pour les documents d'urbanisme (PLU notamment) que les projets d'aménagement et les autorisations de construire (ADS).

CONTENUS

- Cadre général du contentieux de l'urbanisme : administratif, pénal, civil.
- Contentieux administratif : dans quels cas et comment retirer une décision, le pré-contentieux, le contentieux de la légalité et de la responsabilité (documents d'urbanisme et ADS).
- Contentieux civil et pénal (infractions en urbanisme).

COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender et anticiper les risques juridiques liés aux procédures et documents d'urbanisme (PLU, demande d'autorisation d'urbanisme).
- Identifier les actions pré-contentieuses et contentieuses pouvant être engagées à l'occasion d'une procédure d'urbanisme, d'un projet.
- Identifier les actions à mener par la collectivité pour prévenir et prendre en charge les contentieux.

FORMATRICES

Isabelle WERCKMANN

Responsable ressources et métiers à l'ATIP, juriste spécialisée en urbanisme et aménagement

Maryline RAUBUCH

Référente juridique à l'ATIP, juriste spécialisée en environnement, urbanisme et aménagement

Laura BOVE

Référente juridique à l'ATIP, juriste spécialisée en environnement, urbanisme et aménagement

VERS DE NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION URBAINE

Le contexte climatique, les transformations sociétales et les lois récentes, dont la loi Climat et Résilience, confèrent un rôle décisif aux territoires dans les transitions. Proposé avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), ce cycle de formations vise à donner les clés pour comprendre les évolutions à l'œuvre, répondre aux problématiques de maîtrise de la consommation foncière (Objectif Zéro Artificialisation Nette), aux enjeux liés à l'habitat et aux ambitions de qualité dans les projets de territoire et d'aménagement. Il ambitionne aussi de donner les clés pour identifier et mener les actions liées notamment aux compétences en urbanisme pour préserver les ressources et prendre en compte les risques.

TROIS FORMATIONS SONT PROGRAMMÉES

OBJECTIF ZAN : PISTES DE MISE EN ŒUVRE

Consommation d'espace et artificialisation des sols : de quoi parle-t-on ? Quelles incidences pour les documents de planification ? Quels sont les enjeux pour les communes et intercommunalités dans le cadre de leur politique d'urbanisme (PLU) et de développement, quels sont les leviers et outils mobilisables ?

STRATÉGIE FONCIÈRE ET ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Quels sont les enjeux liés à l'anticipation foncière ? Construire une stratégie foncière dans un contexte de nécessaire maîtrise de la consommation foncière liée à la lutte contre l'artificialisation des sols.

L'HABITAT : COMPRENDRE LES ENJEUX ET DISPOSITIFS POUR MIEUX AGIR LOCALEMENT

Comprendre les enjeux liés à l'habitat et les politiques du logement du point de vue des communes et intercommunalités. Comprendre les indicateurs et dynamiques pour mesurer les enjeux et besoins de votre territoire. Quels leviers actionner pour les territoires ? Comment piloter et mettre en œuvre des politiques locales de l'habitat ?

OBJECTIF ZAN
PISTES DE MISE EN ŒUVRE

CIBLES

Les élus et agents en charge des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.

DATES & LIEUX

- **20 mai** *Molsheim*
- **6 octobre** *Haguenau*

HORAIRES

- 09h00 — 18h00

TARIFS

300 € la journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu.
*- **voir page 20***

OBJECTIFS

- Comprendre les notions de consommation d'espace et d'artificialisation.
- Mesurer les incidences pour les documents de planification.
- Évaluer les enjeux pour les communes et intercommunalités dans le cadre de leur politique d'urbanisme (PLU) et de développement.
- Identifier et mettre en œuvre les leviers et outils mobilisables.

CONTENUS

L'objectif ZAN dans la loi Climat

- La sobriété foncière : une préoccupation croissante depuis la loi SRU.
- Loi Climat et Résilience et ZAN : fondements de la loi et enjeux.
- Zéro Artificialisation Nette : que dit la loi ? Consommation d'espace et artificialisation des sols : de quoi parle-t-on ?
- Incidences pour les documents de planification : la déclinaison en cascade dans les documents de planification : SRADDET, SCOT, PLU(i) et cartes communales.

Les leviers et outils pour les collectivités

- Quels enjeux et leviers pour les communes et les intercommunalités dans le cadre de leur politique d'urbanisme (PLU) et de développement ?
- Les ressources et acteurs mobilisables, les outils de suivi.
- Vers une mutation des modèles d'urbanisation et d'aménagement.

COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender les transformations induites par la loi Climat et Résilience et le ZAN.
- Identifier les axes de réflexions et les leviers pour les collectivités au regard des enjeux de leur territoire.
- Mobiliser à bon escient les étapes clés des procédures d'évaluations environnementales et les acteurs pour mener à bien les projets.

FORMATRICES

Isabelle WERCKMANN

Responsable ressources et métiers à l'ATIP, juriste spécialisée en urbanisme et aménagement

Rachel FONTENIT

Référente aménagement à l'ATIP, géographe-urbaniste, spécialisée en aménagement opérationnel

Séverine KLUMB

Référente urbanisme à l'ATIP, experte en documents de planification, architecte DPLG, ingénieure en urbanisme

STRATÉGIE FONCIÈRE ET ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

CIBLES

Les élus et agents en charge des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.

DATES & LIEUX

• **17 juin** *Strasbourg*

HORAIRES

• **14h00 — 18h00**

TARIFS

150 € la 1/2 journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu.
*- **voir page 20***

OBJECTIFS

- Les enjeux liés à l'anticipation foncière.
- Construire une stratégie foncière dans un contexte de nécessaire maîtrise de la consommation foncière liée à la lutte contre l'artificialisation des sols.

CONTENUS

- Qu'est-ce qu'une stratégie foncière ?
- Les acteurs du foncier.
- Qu'est-ce qu'un diagnostic foncier ?
- Les outils de maîtrise du foncier mobilisables (DUP, réserves foncières, droit de préemption urbain, etc.).
- Quels liens avec la planification et l'aménagement ?
- Anticiper le financement nécessaire à la maîtrise foncière (planification des crédits, EPF, délais).

DANS LA PRATIQUE :

- Densification et reconversions des friches : comment mobiliser le foncier disponible au service d'un projet urbain/ d'aménagement.
- Études de cas.

COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender les enjeux liés à l'anticipation foncière et identifier les opportunités qui en découlent pour la collectivité.
- Concevoir une stratégie foncière.
- Mobiliser les acteurs.

En partenariat avec l'EPF d'Alsace

FORMATEURS

Fabien DERSE

Chargé d'opérations foncières à l'EPF d'Alsace - Diplômé en sociologie et en urbanisme, aménagement et développement du territoire

Rachel FONTENIT

Référente aménagement à l'ATIP, géographe-urbaniste, spécialisée en aménagement opérationnel

L'HABITAT
COMPRENDRE LES ENJEUX ET DISPOSITIFS POUR MIEUX AGIR LOCALEMENT

CIBLES

Maires, présidents d'EPCI, adjoints en charge de l'habitat et de l'urbanisme. Tout élu et agent intéressé.

DATES & LIEUX

• **28 novembre** *Strasbourg*

HORAIRES

• **09h00 — 12h00**

TARIFS

150 € la 1/2 journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu.
*- **voir page 20***

OBJECTIFS

- De profonds bouleversements impactent aujourd'hui la capacité des territoires à répondre aux besoins en habitat. Dans ce contexte, comment les collectivités peuvent-elles agir ?
- Cette formation d'initiation a pour objet d'apporter un socle de connaissances sur les enjeux liés à l'habitat et les politiques du logement du point de vue des communes et intercommunalités. Elle vise aussi à présenter le rôle des acteurs et les moyens d'actions pour l'élu local.

CONTENUS

Qu'est-ce que l'habitat ? Comprendre les indicateurs et dynamiques pour mesurer les enjeux et besoins de votre territoire

- Démographie, typologie des populations et besoins en logement.
- Les logiques du privé et du social, l'accession.
- Comment fonctionnent les parcs de logement et le marché.

Le logement social, un levier majeur pour vos territoires

- Rôle de l'élu dans le parcours de la demande de logement social.
- Le logement social : des réponses diversifiées (typologie, formes, coûts) aux besoins des populations.

Pilotage et de la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat

- La définition des enjeux nationaux et locaux : accès au logement et réponses aux besoins en logement, équilibre territorial, mixité sociale...
- Le rôle et la compétence des EPCI en matière d'habitat.
- Les principaux moyens des collectivités pour soutenir la production et la réhabilitation de logements.

COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender les enjeux liés à l'habitat et les politiques du logement.
- Identifier les acteurs et leurs rôles.
- Déterminer les moyens d'actions de l'élu local pour la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat.

En partenariat avec l'ADEUS, l'ADIL67 et Alsace Habitat

ADEUS Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur — adil Agence Départementale d'Information sur le Logement du Bas-Rhin — ALSACE Habitat

FORMATEURS

Nadia MONKACHI

Directrice d'études, ADEUS

Anne-Sophie BOUCHOUCHA

Directrice de l'ADIL67

Freddy ZIMMERMANNN

Directeur de l'attractivité et du Développement Durable, Alsace Habitat

FORMATIONS SUR MESURE LIÉES À L'AMÉNAGEMENT ET À L'URBANISME

CIBLES

Les élus et agents en charge des questions d'urbanisme, d'aménagement, et d'environnement.

DATES & LIEUX

Les dates et lieux de formation sont à convenir avec le groupe d'élus inscrits.

HORAIRES

• À définir

TARIFS

150 € la 1/2 journée
300 € la journée de formation

MODALITÉS

Les formations dédiées font l'objet d'une convention multipartite entre l'ATIP et les collectivités participantes. Le temps de préparation sera facturé en sus de la session de formation.

L'ATIP conçoit des formations « sur mesure », des ateliers pédagogiques et participatifs, pour les élus et agents des collectivités à l'échelle communale et intercommunale. Ces actions sont élaborées, à la demande, autour de problématiques spécifiques pour travailler ensemble sur des sujets communs.

OBJECTIFS

- À partir du besoin exprimé par une collectivité, concevoir et assurer une formation dédiée autour de thématiques liées à l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement en lien avec le territoire.

FORMATEURS

- Toutes les compétences de l'ATIP et, en tant que de besoin, du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), sont mobilisées pour construire ces actions de formation selon les besoins recensés.

LES +

- La formation est conçue sur mesure.
- Le programme de la formation et les outils pédagogiques sont adaptés et contextualisés aux problématiques, au territoire et aux attentes des élus. Des ateliers pratiques et participatifs peuvent être organisés pour permettre une appropriation de sujets pratiques et complexes.
- Les formations peuvent être organisées au sein des locaux de la collectivité, les déplacements des participants sont ainsi limités. La date et les horaires sont choisis avec l'ATIP en fonction des disponibilités des participants.

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements et inscriptions — Financements — Durées et tarifs

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent auprès de Lucie HEILIGENSTEIN, assistante de formations de l'ATIP.

Adresse
ATIP - Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
Espace Vauban
3, rue Gustave Adolphe Hirn
67 000 Strasbourg

Mail
formation@atip67.fr

Téléphone
03 88 76 67 78

- Merci d'indiquer vos coordonnées et fonctions, la ou les formation(s) choisie(s) ainsi que le type de financement retenu (DIFE ou prise en charge par la collectivité).
- Pour faciliter votre inscription un **bulletin d'inscription** est à votre disposition sur le site de l'ATIP sous la rubrique ***Formation***.
- **ATTENTION** : pour les élus mobilisant leur DIFE la demande doit être faite sur la plateforme 11 jours ouvrés minimum avant la formation.

FINANCEMENTS

Pour les élus

- Le Droit Individuel à la Formation des Élus (DIFE) bénéficie à tout élu indemnisé ou non.
- Le budget formation de la collectivité : les collectivités ont l'obligation de prévoir dans leur budget prévisionnel des dépenses de formation pour les élus (cf. article L. 2123 du CGCT pour les communes).
- Retrouvez sur le site de l'ATIP sous la rubrique ***Formation*** une ***Aide à la connexion et utilisation de MonCompteElu***, conçue par l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités du Bas-Rhin .

Pour les agents

- La formation des agents est financée par sa collectivité de rattachement. Elle fait l'objet d'un devis et/ou d'une convention préalable entre l'ATIP et la collectivité.

DURÉES ET TARIFS

- ½ journée (soit 3h30) : 150 € par participant.
- 1 journée (soit 7h) : 300 € par participant.
- Tarif horaire : 50 € de l'heure par participant.
  Cela concerne les formations à la demande d'une durée inférieure à une demi-journée.
- Formations dédiées/à la demande : elles font l'objet d'une convention entre l'ATIP et les collectivités participantes. Le temps de préparation est facturé en sus de la session de formation.
- Les repas, frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants ou de sa collectivité de rattachement.

EN CAS DE DÉSISTEMENT MOINS DE 15 JOURS AVANT LA SESSION, LA FORMATION SERA FACTURÉE À LA COLLECTIVITÉ

INFORMATIONS PRATIQUES

Objectifs, programme et compétences — Prérequis — Formateurs — Agrément

OBJECTIFS, PROGRAMME ET COMPÉTENCES

Les objectifs, programmes et compétences liés à chaque formation sont spécifiques et indiqués sur la page du catalogue qui lui est dédiée.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre une formation de l'ATIP. Les formations sont réservées aux élus locaux et aux agents des collectivités territoriales.

FORMATEURS

- **Nos formateurs sont choisis pour leurs expertise, expérience, savoir-faire et compréhension du territoire.** Ils connaissent parfaitement le monde des collectivités locales, les attentes des élus et besoins des agents.
- **Au sein de l'ATIP, les formateurs assurent une veille juridique et technique régulière dans leur domaine d'expertise et se forment pour être toujours à la pointe de l'actualité.** Pour concevoir leur formation ils s'appuient en outre sur les retours d'expériences locaux tirés notamment des missions d'accompagnement de l'ATIP mais aussi des liens privilégiés noués avec les acteurs du territoire (associations d'élus, services déconcentrés de l'État, organismes du RITA, juridictions, chambres consulaires, ordres professionnels, bureaux d'études, etc.).
- **L'ATIP recourt également à des formateurs experts parmi ses partenaires tels que l'ENGEES et les organismes du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA).**

CERTIFICAT ET AGRÉMENT

- L'ATIP est agréée par le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
- Les formations de l'ATIP sont proposées en partenariat avec l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités du Bas-Rhin.
- L'ATIP bénéficie de la certification Qualiopi, qui atteste de la qualité de ses formations au travers de 7 groupes d'indicateurs évaluant notamment leurs modalités d'organisation, leur adaptation au public bénéficiaire et les compétences des personnels chargés de les dispenser.

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Liberté
Égalité
Fraternité

MON COMPTE FORMATION

Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin

Actions de formation
Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTHODES ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Les formations sont co-animées pour la majeure partie d'entre elles par deux formateurs. Cela permet de croiser les compétences et d'assurer une animation vivante. Avant chaque session les supports sont mis à jour pour tenir compte des évolutions juridiques et techniques les plus récentes et intégrer les éléments utiles liés l'actualité des collectivités et des territoires.

CHAQUE FORMATION FAIT L'OBJET D'UNE APPROCHE PÉDAGOGIQUE EN PLUSIEURS SÉQUENCES :

- **Présentation des objectifs de la formation et de son déroulé,** tour de table permettant à chaque participant d'exprimer ses attentes.
- **Exposé des notions fondamentales.** À l'issue de chaque partie une phase de questions ouvertes est prévue pour répondre de manière exhaustive aux questions et attentes des participants.
- **Études de cas, exercices, retours d'expériences locaux capitalisés** ; les participants sont aussi invités à témoigner de leurs expériences.
- **Évaluation.**

UNE MALLETTE EST REMISE EN DÉBUT DE FORMATION À CHAQUE PARTICIPANT, COMPORTANT NOTAMMENT :

- **Le diaporama support de la formation.**
  Ce document reprend l'ensemble des exposés, sous forme de synthèses écrites, de schémas, logigrammes, éléments cartographiques, références juridiques et techniques et ressources mobilisables.
- **Le glossaire de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement.**
- **Des documents de synthèse et des fiches.**
- **La veille juridique et technique de l'ATIP.**
- **Le catalogue de formations de l'ATIP.**
- **Ces documents peuvent être adressés en format dématérialisé sur demande des participants.**

ÉVALUATION, QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION, ATTESTATION

- L'évaluation de l'acquisition des notions et compétences est réalisée sous forme d'exercices, de QUIZ ou de QCM.
- Un questionnaire de satisfaction est rempli par chaque participant à l'issue de la formation.
- L'ATIP délivre une attestation de présence à chaque participant à l'issue de la formation.

MODALITÉS

- **Les formations sont organisées en présentiel.** Pour en faciliter l'accès elles sont proposées à Strasbourg mais également sur des sites localisés dans diverses communes du Bas-Rhin. Des sessions en webinaire peuvent être organisées sur demande.
- **Chaque session de formation accueille un maximum de 15 participants** afin de garantir une bonne qualité d'échange. Un minimum de 5 participants est requis pour maintenir une session.
- **Chaque participant est convoqué par courriel à la formation** à laquelle il est inscrit au plus tard une semaine avant la session.
- **Pour les formations se déroulant sur une journée, il est proposé aux participants de déjeuner ensemble.** L'ATIP se charge de la réservation d'un restaurant à proximité du lieu de formation. Les repas sont à la charge de chaque participant.
- **Les formations sont régies par le règlement des formations de l'ATIP**, consultable sur le site internet de l'ATIP à cette adresse : *https://www.atip67.fr/formation*.

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

L'ATIP s'engage à favoriser l'inclusion des élus et agents en situation de handicap et veille à les accueillir sans discrimination. Elle s'engage à sensibiliser l'équipe pédagogique à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses formations.

- Lors de son inscription, chaque personne souhaitant participer à une formation est invitée à répondre à un questionnaire en indiquant notamment si elle est en situation de handicap, permanent ou temporaire, et les adaptations dont elle a besoin pour pouvoir suivre la session de formation.
- En complément et si nécessaire, un entretien préalable avec le participant est réalisé par l'assistante de formations avant l'entrée en formation pour évaluer ses attentes et besoins spécifiques.
- L'ATIP adapte, en tant que de besoin, l'organisation matérielle, le déroulé et les modalités de la formation afin de prendre en compte la situation de handicap.
- Un suivi spécifique est également prévu.

Les salles de formation sont localisées dans des ERP (Établissements Recevant du Public), qu'elles se trouvent ou non au sein des locaux de l'ATIP. Ces locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, notamment par la présence de rampes d'accès et d'ascenseurs.

atip
AGENCE TERRITORIALE INGÉNIERIE PUBLIQUE

CATALOGUE DE FORMATIONS

2025

WWW.ATIP67.FR
03 88 76 67 03

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
Hôtel de la CeA - Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg Cedex 9

ALSACE Collectivité européenne | atip AGENCE TERRITORIALE INGÉNIERIE PUBLIQUE

Actions de formation
Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Crédits photos : © Alexandre SCHLUB (portraits de formateurs-trices), © Sources ATIP (autres images)

Graphisme, mise en page : © Thomas Lafont